



Help :vise caché + falsification ct achat pourtant chez un pro

Par **besoinaide**, le **10/10/2011** à **00:33**

Bonjour, J'ai besoin de votre aide, j'explique en gros (même si tartine quand même)...Voilà, aout 2011 je deviens propriétaire d'un véhicule d'occasion (PT Cruiser) TD chez un Pro que j'achète 5000€ (cote argus) 200 000km..Le vendeur me certifie qu'elle est nickel niveau mécanique, hyper bien entretenue bla bla bla...Garanti 3 mois ...qu'il lui fait faire une révision avant de la passer au Contrôle Technique. Il m'appel pour me dire que je peux récupérer la voiture, qu'elle est passé nickel au CT....Il me sort le CT, et me le donne...Et la je vois " Défaut a corriger sans obligation d'une contre visite : suspension : dissymétrie importante : AR - Barre stabilisatrice (y compris ancrages) : mauvaise fixation ar. ET la je dis oula mais c'est quoi ca ? (en plus j y connais pas grand chose en méca ...) c'est rien car c'est sans obligation de contre visite ca peut attendre etc..je lui dis vous allez le faire vous ..Il me dit non c'est a vos frais car sans contre visite et la je lui dis bein j'sais pas si je vais la prendre...il me dis mais vous faite une affaire ...que il peut n'faire les réparations pour env 200€..et la je demande l'avis a 2 membre de ma famille qui m'accompagnent et ils me disent prend la...Donc bein je la prends...

Je fais un tour sur le net pour avoir des info sur les phares opaque et la je vois "Depuis le 1er janvier 2010 les optiques de phares en polycarbonate ternis par le temps ne passent plus au contrôle technique" et la je me dis euh mais pourtant elle est passé au CT et c'est même pas indique sur le CT même sans contre visite, j'en conclu que peut être il y a autre chose que je ne sais pas. JE contact le vendeur, l'informe et la il se vexe, je lui dis bein c'est simple pour être fixé elle va repasser un CT proche de chez moi puis nous verrons bien...FAITE LE VOTRE CT et tut tut tut...sympa comme musique ;-)-Donc aujourd'hui elle a eue son rendez vous au CT, et la :pfff:

Le Monsieur regard mon 1er CT et il me confirme que le CT est pas bon déjà car pas indiqué la détérioration importante de la glace...Il l'ausculte et fait son travail ...Et il m'appel ... Il me dit en gros que j'ai eue de la chance et une très bonne idée de la faire contrôler car j'aurai pu

perdre ma roue avant droit car le boulon de la biellette (un truc comme) est complètement dévissé ..sympa oh et la 2 eme aussi mais moin quand même (ironie) en gros j'aurai juste pu me cartonné quoi..La voiture ne passe pas au Contrôle technique Helpcaractères Merci si vous voyez le 2eme

Par **pat76**, le **11/10/2011 à 18:47**

Bonjour

Vous avez informé votre vendeur sur la découverte lors du second CT?

Par **besoinaide**, le **12/10/2011 à 04:02**

Oui, j'essai de le joindre par téléphone impossible donc 1 er A/R retour du destinataire...je suis en contact avec UFC donc je vais attendre un peux pour la 2eme lettre si pas de retour, je porte plainte :-)

Par **mimi493**, le **12/10/2011 à 04:25**

Porter plainte pour quel motif ?

Puisque les défauts sont indiqués sur le CT, il n'y a pas vice caché.

[citation]Je Monsieur regard mon 1er CT et il me confirme que le CT est pas bon déjà car pas indiqué la détérioration importante de la glace..[/citation] donc il va falloir prouver que ce défaut existait lors de l'achat

[citation].Il l'ausculte et fait son travail ...Et il m'appel ... Il me dit en gros que j'ai eue de la chance et une très bonne idée de la faire contrôler car j'aurai pu perdre ma roue avant droit car le boulon de la biellette (un truc comme) est complètement dévissé ..[/citation] deux mois après votre achat. Avez-vous fait faire les réparations que le 1er CT indiquait ?

Par **besoinaide**, le **12/10/2011 à 21:02**

Non mais auprès de la maison de droit, ufc, dreal etc ils ont vu mon dossier et oui je peux porter car mon affaires est grave (vous avez pas les éléments pour en juger)..et oui il y a plus que vice caché (1er CT du vendeur Pro la voiture passe au CT et le 2 eme par moi la voiture ne passe pas au CT (même le centre de contrôle confirme le vice caché), il y a même mise en danger de la vie d'autrui.. et de 2 ca ne fais pas 2 mois que j'ai passé le 2eme ct il a juste quelques jours...et je ne dois pas réparer la voiture de 1 car expertise et 2 toutes mes économie sont partie dans l achat de la voiture... Enfin bref je suis la victime dans cette affaire..bref au vue de votre message..merci quand même d'avoir répondu mais j'ai trouvé des personnes compétente qui gère bien mon dossier car quand on es face a ca, cela fait du bien

de se sentir soutenue...Cordialement.